

BELLEVILLE CONSEIL MUNICIPAL

# L'hôpital va s'agrandir sur trois niveaux

Lors du conseil, ce lundi soir, les élus ont donné un avis favorable à l'extension du centre hospitalier situé en plein cœur de la ville.

L'hôpital va ainsi s'agrandir dans une belle proportion avec la construction d'une aile supplémentaire de 4 769 m<sup>2</sup> sur trois niveaux entre la rue Damoulin et la rue Paulin-Bussières.

## 4 769 m<sup>2</sup> supplémentaires, sur trois niveaux

L'idée est de relier les ailes sud et nord de l'hôpital et de déménager l'entrée rue Paulin Bussières à la place de l'entrée actuelle rue Martinière.

Comme le bâtiment se construit dans le périmètre de l'Hôtel-Dieu, classé monument historique, les architectes ont prévu une passerelle vitrée permettra de conserver une percée visuelle depuis l'Hôtel-Dieu, entre le bâtiment existant et la nouvelle construction et les toitures de ce nouveau bâtiment seront partiellement végé-



■ Comme le bâtiment se construit dans le périmètre de l'Hôtel-Dieu, classé monument historique, les architectes ont prévu une passerelle vitrée permettra de conserver une percée visuelle. Photo Marie-Pierre JANDEAU

talisées. À terme, cet ensemble n'amènera pas de lits supplémentaires, bien qu'on y prévoit 45 lits EHPAD au premier étage et 36 au second. Ces nouvelles chambres permettront de supprimer les chambres à deux lits et de libérer les locaux de l'actuelle maison de retraite médicalisée du Moulin en incluant ses pensionnaires dans l'hôpital.

## ■ Fusion approuvée

La commune a officiellement approuvé la fusion pour 2017 de la communauté de communes Saône Beaujolais avec les 12 communes de celle du haut Beaujolais et celle voisine de Saint-Georges-de-Reneins. Le conseil a également validé la possibilité d'extension de l'autre côté de la Saône, à l'horizon 2020, dans une

fusion possible avec les communautés de communes Saône Chalonaise et Montmerle Trois-Rivières.

## ■ Agrandissement de la mosquée

La commune a choisi de vendre une cour et un bâtiment de 40 mètres carrés à l'Association Culturelle Islamique qui gère la mosquée de la rue Pidancet. Ce terrain qui était jusque-là mis à dispo-

sition par la municipalité devient propriété de l'association pour 67 000 €. Si la mosquée venait à déménager, la municipalité s'est réservé une clause de rachat prioritaire sur ce tènement.

## ■ Ventes diverses

La commune a vendu pour 70 000 € une maison située au 25 rue de la Poste, dont elle n'avait plus l'utilité dans son patrimoine immobilier.

## ■ Salle pour les associations

Les salles du gymnase de la tannerie et celle du parc, la salle Marc Julien, seront désormais louées aux associations qui souhaitent en disposer. Le tarif a été fixé à 50 € la journée.

## ■ Subventions

Subvention : 150 € alloués au nouveau conseil citoyen d'Aiguerande ; 250 € au Modèle Nautique Club qui organisera une coupe de France des modèles réduits au lac des Sablons.

De notre correspondante  
Marie-Pierre Jandea